

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du MERCREDI 25 FEVRIER 2026 à 18 h 30 –
Mairie - salle des commissions**

N° DCA2026-02-25/06

Présents : Sandrine BUISSON, Vice-Présidente déléguée ;
Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;

Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Cyril KERGADALLAN – Jacqueline ODOIX – Claire POULIN ;
Excusés avec procuration : Marc LOCATELLI (procuration à Sandrine BUISSON) ;

Excusés : Stéphane DEVILLE-CAVELLIN – Pierrick DUCIMETIERE – Saïda HADDOUR – Antipas TOUATAM.

Membres en exercice : quinze / Membres votants : douze

Objet : Mise à jour de la grille de tarifs de la résidence autonomie les Rocailles du Verger

Lors sa séance du 15 octobre 2025, la Conseil d'administration a approuvé les tarifs 2026 de la Résidence autonomie « Les Rocailles du Verger ».

Afin de compléter cette grille de tarifs et suite à l'arrêt du service de portage des repas à domicile depuis le 1^{er} janvier 2026, il est proposé au Conseil d'administration de rajouter un service de « Repas en liaison froide du Dimanche ». Ce repas, livré en liaison froide, est proposé aux résidents qui le souhaitent et facturé au prix unitaire de 7,50 €.

De plus, par arrêté n° ASS-2026-00183, le Conseil Départemental a fixé les tarifs hébergement applicables à la résidence autonomie à compter du 1^{er} février 2026 comme suit :

		Tarifs par jour
HEBERGEMENT PERSONNES AGEES	Studio simple	30,48 € 30,56 €
	Studio double	44,50 € 44,70 €
SEJOURS TEMPORAIRES	Studio simple équipé	30,48 € 30,56 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par **12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 « ABSTENTION »** :

- **APPROUVE** la mise en place d'un service de « Repas en liaison froide du Dimanche » pour les résidents à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- **APPROUVE** la mise à jour des tarifs de la Résidence autonomie Les Rocailles du Verger à compter du 1^{er} février 2026, telle que proposée.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le 05.03.26
Publié le 05.03.26
Notifié le

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 26 février 2026
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

